

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 14/06/2016	Délibération n° 2016/14 – p1/2
Objet : <b>Marché public « Acquisition de matériel informatique »</b>	
Nomenclature de télétransmission : 1.1.3.	

Nombre de membres

En exercice : 34  
Présents : 18  
Votants : 21  
Procurations : 03

L'an deux mille seize,  
le quatorze juin à vingt heures,

Convocation du Comité syndical en date du :  
03/06/2016

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au quatre vingt douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Réception en préfecture :

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Roger DUPRÉ, Joël PESSAQUE, Emile JOSSELIN, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Romain BLONDEL, Stéphane CHAULIEU, Philippe FRANCINI, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Pierre JUNILLON, Gilles MATHIEU, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Jean-Daniel AMSLER, Anne-Marie BOURDINAUD, Michel CLERGEOT, Claudia MARSIGLIO

Sont représentés :

Stephan SILVESTRE ayant donné procuration à Alain GUETROT, Carole DRAI ayant donné procuration à Henri PETTENI, Vincent DELHOMME ayant donné procuration à Anne-Marie BOURDINAUD,

Sont absents excusés :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Francis SELLAM, Sylvain AUBERT, Régine LANGLOIS, Florence TORRECILLA, Christophe IPPOLITI, Philippe SAJHAU, Georgette REGNAULT, Corinne POIGNANT, Isabelle LAFON, Christian FOSSEYEU

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Budget Primitif 2016,

Vu la délibération du 15/03/2016 décidant le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de l'acquisition de matériel et logiciels informatique permettant l'évolution de la configuration et comprenant les matériels, les logiciels systèmes et les prestations associés nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble, sur une durée de trois ans, pour un montant estimatif de 700.000 € HT,

Vu le Procès Verbal de la séance du 31 mai 2016 de la Commission d'Appel d'Offres retenant la proposition de la société OZITEM qui arrive premier sur chacun des 3 lots de ce marché tant pour la valeur technique que pour le prix,

Considérant que cette offre répond aux critères des C.C.A.P. et C.C.T.P. puisque sa valeur technique et fonctionnelle est bonne et que le prix global proposé est inférieur au montant estimé,

**Après en avoir délibéré par 19 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Henri PETTENI et Carole DRAI) :**

**Article 1 :** entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Président à signer le marché, l'acte d'engagement et tous les documents s'y rapportant, avec la société OZITEM – 53 rue Baudin – 92300 LEVALLOIS PERRET (francois.espieux@ozitem.com, tél. : 01 41 99 11 11- fax : 01 41 99 11 02- SIRET : 347 758 559 00061) retenue comme attributaire pour son offre relative au marché 2016/01-MI.

Séance du 14/06/2016	Délibération n° 2016/14 – p2/2
Objet : Marché public « Acquisition de matériel informatique »	
Nomenclature de télétransmission : 1.1.3.	

**Article 2** : précise le montant estimatif (puisque le marché est à bons de commande) de 584.497,95 euros HT sur trois ans de durée du marché et comporte trois lots traités par marchés séparés à bon de commande concernant :

- Lot 1 : Equipement Serveur
- Lot 2 : Equipement Stockage
- Lot 3 : Solution de virtualisation

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Fait à La Varenne, le 14/06/2016.

Le Président  
Alex GUETROT

